



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2002/9  
14 août 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE  
Dix-septième session  
New Delhi, 23-29 octobre 2002  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES**

**Rapport annuel du Groupe d'experts du transfert de technologies**

**Note du Président du GETT**

**Résumé**

Conformément au mandat du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), figurant dans l'appendice de l'annexe de la décision 4/CP.7, il est demandé au GETT de rendre compte chaque année de ses travaux à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de soumettre pour adoption au SBSTA un projet de programme de travail pour l'année suivante. Le présent rapport passe en revue les activités menées par le GETT depuis qu'il a été créé par la Conférence des Parties à sa septième session, notamment sur les évaluations des besoins en matière de technologie et les systèmes d'information technologique, et il esquisse les grandes lignes de ses activités futures.

Les Parties voudront peut-être examiner le rapport du GETT, en particulier les recommandations qui pourraient être soumises à l'examen du SBSTA à sa dix-septième session, en vue de prodiguer au GETT des conseils supplémentaires sur la mise en œuvre de son programme de travail pour la période biennale 2002-2003.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 – 3	3
A. Mandat .....	1 – 2	3
B. Contenu de la note .....	3	3
II. RAPPORT DU GROUPE D’EXPERTS DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES .....	4 – 18	3
A. Introduction.....	4	3
B. Réunion préparatoire du GETT .....	5 – 10	3
C. Première réunion du GETT .....	11 – 15	4
D. Activités intersessions concernant les systèmes d’information technologique et les évaluations des besoins en matière de technologie.....	16 – 17	6
E. Futures réunions du GETT .....	18	6

## **I. INTRODUCTION**

### **A. Mandat**

1. À sa septième session, la Conférence des Parties a créé, par sa décision 4/CP.7, le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), dont les membres doivent être désignés par les Parties, dans le but de renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. Le mandat du GETT, qui figure dans l'appendice de l'annexe de cette décision, précise que le Groupe rendra compte chaque année de ses travaux à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et lui soumettra pour adoption un projet de programme de travail pour l'année suivante (FCCC/CP/2001/13/Add.1, décision 4/CP.7, annexe, appendice, par. 3).

2. À sa seizième session, le SBSTA a adopté le programme de travail du GETT pour la période biennale 2002-2003 et lui a demandé de prendre en considération les vues exprimées par les Parties pendant la session et de soumettre un court rapport sur l'état d'avancement de ses travaux au SBSTA à sa dix-septième session [FCCC/SBSTA/2002/6, par. 38 b)].

### **B. Contenu de la note**

3. La présente note rend compte des activités du GETT au cours de l'année 2002, notamment des questions d'organisation, telles que l'élection du Bureau, la formulation du règlement intérieur du Groupe et l'élaboration de son programme de travail pour la période biennale. Elle a été établie par le Président du GETT, avec l'aide du secrétariat, en consultation avec le Coprésident du GETT.

## **II. RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES**

### **A. Introduction**

4. Depuis sa création par la Conférence des Parties à sa septième session (COP 7), le GETT s'est réuni deux fois. Sa réunion préparatoire s'est tenue à Séoul (République de Corée) et sa première réunion à Bonn, en marge de la seizième session du SBSTA. Le présent rapport rend compte brièvement des résultats de ces réunions et d'autres activités du GETT, notamment de sa participation à l'atelier d'experts sur l'information technologique et à la réunion d'experts sur les méthodes permettant d'évaluer les besoins en matière de technologie. Le programme de travail du GETT n'ayant été adopté par le SBSTA qu'à sa seizième session, certaines des activités lancées en 2002 sont toujours en cours et il en sera rendu compte lors des prochaines sessions du SBSTA.

### **B. Réunion préparatoire du GETT**

5. À sa quinzième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser une réunion préparatoire du GETT, pour permettre à celui-ci d'élaborer un programme de travail qui serait examiné par le SBSTA à sa seizième session [FCCC/SBSTA/2001/8, par. 33 e)]. La réunion préparatoire du GETT – tenue à Séoul (République de Corée) le 22 avril 2002 – a porté essentiellement sur les questions d'organisation, notamment l'élection du Bureau et l'amorce du débat sur le règlement intérieur et les éléments pouvant être inclus dans le programme de travail.

6. Après la séance d'ouverture de la réunion préparatoire – présidée par M. Halldor Thorgeirsson, Président du SBSTA –, le GETT a élu M. Jukka Uosukainen (Finlande) pour l'année 2002 qui exercera les fonctions de Président du Groupe et M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana) Vice-Président.

7. Le secrétariat a ensuite informé le GETT de l'état d'avancement des travaux sur les systèmes d'information technologique et l'évaluation des besoins en matière de technologie. Les membres ont pris connaissance du rapport oral du secrétariat relatif aux résultats de l'atelier d'experts sur l'information technologique, tenu à Beijing (Chine) les 18 et 19 avril 2002, et ont constaté que cette activité pourrait figurer dans le programme de travail du GETT. Ils ont également pris note de l'état d'avancement des préparatifs de la réunion d'experts sur les méthodes permettant d'évaluer les besoins en matière de technologie, devant avoir lieu du 23 au 25 avril 2002 à Séoul (République de Corée) immédiatement après la réunion préparatoire du GETT. Les rapports de l'atelier d'experts sur l'information technologique et de la réunion d'experts sur les méthodes permettant d'évaluer les besoins en matière de technologie ont été examinés lors de la première réunion du GETT à Bonn en juin 2002.

8. Le GETT a procédé à un échange de vues sur les éléments susceptibles de figurer dans le programme de travail pour la période biennale. Pour identifier ces éléments, le Groupe a examiné les thèmes et activités décrits dans le cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention, qui figure dans l'annexe à la décision 4/CP.7. Le GETT a demandé au secrétariat d'établir un projet de programme de travail qui servirait de document de travail à ses membres lors de sa première réunion.

9. Les premières délibérations sur le projet de règlement intérieur du GETT ont porté essentiellement sur le processus de sélection des trois membres d'organisations internationales compétentes et sur les dispositions à adopter pour permettre à des observateurs et des spécialistes d'assister aux réunions du Groupe. Ses membres n'étant pas parvenus à se mettre d'accord sur la question des observateurs, le GETT a décidé de poursuivre le débat sur cette question à sa première réunion.

10. Le GETT est convenu, à sa première réunion, de créer un cyberforum afin d'améliorer la communication et les échanges de vues entre ses membres, et de poursuivre le débat sur les questions abordées lors de la réunion préparatoire et sur la nomination de trois représentants d'organisations internationales compétentes. Il a été demandé au secrétariat d'aider à la mise en place du cyberforum.

### **C. Première réunion du GETT**

11. La première réunion du GETT s'est déroulée 3 au 8 juin 2002, parallèlement à la seizième session du SBSTA. Le Groupe a repris son débat sur le règlement intérieur, en particulier sur la participation d'observateurs à ses réunions. Des consultations ont eu lieu entre les membres, mais aucun consensus n'a pu être trouvé sur cette question et le Président du GETT a donc décidé de la renvoyer au Président du SBSTA pour avis et décision. Le Président du SBSTA a soumis la question au Bureau à sa réunion du 11 juin 2002.

12. Le Président, en consultation avec les membres du GETT, a invité des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Agence internationale de l'énergie (représentée par l'Initiative technologie et climat) à participer à la réunion pour y siéger en qualité de représentants des trois organisations internationales compétentes (FCCC/CP/2001/13/Add.1, décision 4/CP.7, annexe, appendice, par. 4). Des représentants du Fonds pour l'environnement mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont été invités en qualité de spécialistes. M<sup>me</sup> Margaret Martin (Canada) a participé à la réunion en qualité de nouveau membre du GETT, en remplacement de M<sup>me</sup> Jean Cooper qui avait démissionné en mai 2002.

13. Les débats ont porté essentiellement sur l'élaboration d'un programme de travail; les membres ont procédé à un échange de vues sur ces éléments et sur chacun des cinq thèmes identifiés dans le cadre pour le transfert de technologies. Trois sous-groupes ont été constitués pour analyser en détail les divers éléments. Après des délibérations approfondies, le 8 juin, le GETT a arrêté la version définitive de son programme de travail pour la période biennale 2002-2003, que le SBSTA a examiné et approuvé à sa seizième session. Ce programme de travail figure dans l'annexe II du document FCCC/SBSTA/2002/6.

14. Le mandat du GETT stipule que la moitié des membres du groupe d'experts désignés initialement accomplit un mandat de trois ans compte tenu de la nécessité de maintenir l'équilibre général du groupe. Par la suite, chaque année, la moitié des membres est désignée pour un mandat de deux ans (FCCC/CP/2001/13/Add.1, décision 4/CP.7, annexe, appendice, par. 4). À la séance de clôture, les membres ont confirmé les désignations ci-après:

#### Mandat de trois ans

M. Anthony Olusegun Adegbulugbe (Nigéria)  
M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana)  
M. Imran Habib Ahmad (Pakistan)  
M. Richard Bradley (États-Unis d'Amérique)  
M. Carlos A. Grezzi (Uruguay)  
M. Holger Liptow (Allemagne)  
M<sup>me</sup> Margaret Martin (Canada)  
M. Bernard Mazijn (Belgique)  
M. Suk-Hoon Woo (République de Corée)

#### Mandat de deux ans

M<sup>me</sup> Martha Yvette Munguí de Aguilar (El Salvador)  
M. Lambert Gnapelet (République centrafricaine)  
M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago)  
M. Viacheslav Lipinsky (Ukraine)  
M. Rawleston Moore (Barbade)  
M. Jukka Uosukainen (Finlande)  
M. Vute Wangwacharakul (Thaïlande)  
M<sup>me</sup> Renata Cybulska-Witkiewicz (Pologne)

15. Le GETT est convenu du calendrier de ses futures réunions pour la période 2002-2003. Il a été décidé qu'une réunion de deux jours aurait lieu à New Delhi les 20 et 21 octobre avant la dix-septième session du SBSTA; une table ronde d'une journée du GETT pourrait être organisée dans le cadre de cette réunion pour permettre un premier échange de vues sur la question de la création d'un environnement propice. Les autres réunions prévues pendant la période biennale se tiendront en marge des dix-huitième et dix-neuvième sessions du SBSTA.

#### **D. Activités intersessions concernant les systèmes d'information technologique et les évaluations des besoins en matière de technologie**

16. Le GETT a pris part à l'atelier d'experts sur l'information technologique qui s'est déroulé à Beijing (Chine) les 18 et 19 avril 2002 et a contribué à l'élaboration de l'ordre du jour et du rapport contenu dans le document FCCC/SBSTA/2002/INF.6. Conformément au programme de travail, les activités sur les systèmes d'information technologique seront lancées au moment de la dix-septième session du SBSTA avec le programme de vulgarisation TT: CLEAR et l'enquête auprès des clients et l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'information technologique et elles s'achèveront en marge de la dix-neuvième session du SBSTA avec l'élaboration de recommandations sur les moyens d'améliorer encore les systèmes d'information technologique.

17. Dans le cadre de ses premiers travaux sur les évaluations des besoins en matière de technologie, le GETT a participé à la réunion d'experts sur les méthodes permettant d'évaluer les besoins en matière de technologie, qui a eu lieu du 22 au 25 avril 2002 à Séoul (République de Corée). Le GETT a été associé à l'établissement de l'ordre du jour et à l'examen du rapport de la réunion d'experts. Dans le prolongement de cette réunion d'experts, le GETT prend une part active à l'examen de la proposition technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) tendant à élaborer un manuel sur les méthodes permettant d'évaluer les besoins en matière de technologie.

#### **E. Futures réunions du GETT**

18. La deuxième réunion du GETT se tiendra les 20 et 21 octobre 2002 à New Delhi (Inde) et à cette occasion le Groupe examinera un certain nombre de points figurant dans le programme de travail et prendra une décision à leur sujet. Conformément au mandat du Groupe, qui est d'analyser et de déterminer les moyens de faciliter et de promouvoir les activités de transfert de technologies, les membres examineront les points suivants en vue d'élaborer des projets de recommandation à soumettre au SBSTA à sa dix-septième session:

- Encourager les organisations internationales à mettre au point une procédure d'assistance technique aux pays en développement et aux pays à économie en transition en vue de l'évaluation des besoins en matière de technologie;
- Encourager l'établissement de la version définitive du manuel sur l'évaluation des besoins en matière de technologie en cours dans le cadre du programme d'appui du Fonds pour l'environnement mondial, notamment sa diffusion auprès des coordonnateurs nationaux en matière de changement climatique, en collaboration avec les pays et d'autres organisations, l'Initiative technologie et climat par exemple;

- Encourager le PNUD et d'autres organisations internationales à organiser des ateliers régionaux (en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Europe orientale/ex-Union soviétique) pour faire le point de l'utilisation du manuel pour l'évaluation des besoins en matière de technologie et améliorer l'accès à l'information au sein des réseaux et centres de documentation thématiques ou mondiaux et régionaux existants;
- Demander au Président du SBSTA d'organiser, avec l'aide du secrétariat et en consultation avec le GETT, un atelier sur les divers aspects de la création d'un environnement propice et de rendre compte des résultats de l'atelier au SBSTA à sa dix-huitième session;
- Renforcement des centres et réseaux d'information technologique existants.

-----